

Formulaire de rapport

Préambule :

Conformément à l'art. 12 du Règlement des matches internationaux de la FIFA, tout membre de la FIFA sur le territoire duquel s'est disputé un match international « A » doit en fournir un rapport au secrétariat général de la FIFA sous 48 heures.

Ainsi, le

Rapport

suivant est présenté au secrétariat général de la FIFA.

Description :

(Description/nom du match international « A »)

Date :

(Date à laquelle le match international « A » a été disputé)

organisé par

Nom :

(Nom de la partie responsable de la promotion et de l'organisation du match international « A »)

entre les

Équipes : 1 2

(Nom des équipes disputant le match international « A »)

Score final : :

(Score final du match international « A »)

Arbitre :

.....
(Nom et nationalité de l'arbitre)

Arbitre assistants : **1**

2

3

4

(Nom et nationalité des arbitres assistants)

Le signataire confirme l'exactitude des déclarations susmentionnées. De plus, afin de remplir les conditions de l'art. 12 du Règlement des matches internationaux de la FIFA, le signataire confirme que les documents supplémentaires suivants sont joints (cocher chaque case) :

Une liste des joueurs de chaque équipe

Le rapport de l'arbitre, signé par l'arbitre du match

.....
(Nom du membre de la FIFA)

.....
(Lieu et date)

.....
(Nom et poste du signataire)

.....
(Signature)